

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 76 (1967)
Heft: 2

Artikel: La pharmacie de ménage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683004>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'autre celles qui souhaitent devenir éducatrices ou jardinières d'enfants.

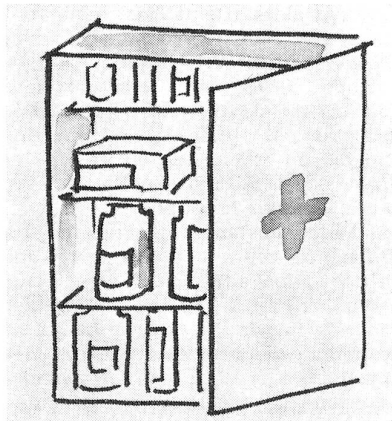
Le canton de Vaud a suivi, en ouvrant lui aussi le 5 septembre 1966 un premier « cours préparatoire aux écoles de personnel soignant » d'une durée de six mois, et ceci à la demande particulière des écoles de personnel soignant. Organisé par le Département de l'Instruction publique et des cultes, ce cours qui se donne à Lausanne permet à 24 jeunes filles et un jeune homme de se préparer à entrer

dans une école d'infirmières et d'infirmiers en soins généraux ou en hygiène maternelle et infantile où ils sont d'ores et déjà inscrits.

*

Nous voyons ainsi que ces « cours préparatoires » ne sont pas tous calqués sur un schéma identique, que leur durée varie, comme varie aussi l'âge des élèves. Leur but toutefois est partout identique: permettre le passage de ce fameux « pont », de ces années d'attente entre la sortie

d'une école et l'entrée dans une autre et fournir aux jeunes filles — ou aux jeunes gens — auxquels ils sont destinés, le complément d'instruction qui leur permettra de faire sans trop de difficultés les études de plus en plus poussées que l'on demande aujourd'hui à tous ceux qui désirent exercer une « profession au service de la médecine », c'est-à-dire un métier passionnant mais qui — c'est le revers du développement continu de ces professions — exige de plus en plus de qualités et de connaissances.



La Pharmacie de ménage

Au printemps dernier, près de 700 pharmaciens suisses ont pris l'heureuse initiative de procéder gratuitement au contrôle de tous les médicaments tenus en réserve dans les pharmacies de ménage et dont leurs détenteurs ne savaient plus très bien « à quoi ils servaient » ou si leur « durée de validité » n'était pas échue. Cette action répondait sans aucun doute à une nécessité puisqu'à fin 1966 quelque 70 000 contrôles avaient été ainsi effectués. Que de trouvailles désopilantes parmi lesquelles, à titre d'exemple, un médicament livré en 1911... Les médicaments dûment vérifiés par le pharmacien sont rendus au

client avec toutes les indications requises. Ceux auxquels il devra prendre particulièrement garde seront munis d'une étiquette jaune portant l'une des mentions suivantes:

- a) à ne plus utiliser,
- b) à n'utiliser que sur ordre du médecin,
- c) contrôle impossible.

L'on conseillera de détruire les médicaments ne pouvant être contrôlés ou portant l'indication « à ne plus utiliser » et la façon de procéder à la destruction sera également indiquée au client.

En revanche, les médicaments ne portant pas d'étiquette jaune pourront être utilisés dans le but prévu et si le mode d'emploi ou l'indication ne sont plus lisibles, le pharmacien les établira à nouveau. Les motifs du classement d'un médicament dans une catégorie ou dans une autre seront aussi communiqués verbalement au client, auquel, pour des raisons de principe, le pharmacien restituera tous les médicaments qui lui auront été confiés pour contrôle, à moins bien sûr que le client exprime le désir exprès d'être déchargé de ce travail que le pharmacien exécutera alors bien volontiers et gratuitement aussi.

Avoir chez soi, à portée de main — mais non à celle des enfants — une pharmacie de ménage contenant des pansements et des médicaments de première urgence: fort bien. Mais à la condition que ce contenu soit tenu à jour, régulièrement contrôlé, épuré, remplacé. Tout comme la femme soignée ne doit, dit-on, pas avoir honte de laisser voir l'intérieur de son sac à mains à des yeux indiscrets, la maîtresse de maison ne devrait pas avoir à rougir en ouvrant sa pharmacie de ménage.

Par principe, on ne doit pas garder de restes de médicaments ou de préparations qui portent la désignation NR sur la vignette OICM (office intercantonal pour le contrôle des médicaments). NR est l'abréviation de l'expression latine « ne repetere » et signifie « ne pas renouveler ». Font partie, principalement, de ce groupe les antibiotiques, les sulfamidés, les anticoagulants et les stupéfiants. Il s'agit donc de toutes les substances qui ne doivent pas être absorbées sans avoir été prescrites par le médecin et sans que ce dernier ne surveille le traitement.

Les médicaments contenant de la pénicilline n'entrent pas dans ce groupe, ils ne doivent cependant pas non plus être conservés. En effet, ils ont pour résultat de faire apparaître des souches de bactéries qui résistent à la pénicilline. Il en résulte que l'absorption de pénicilline en dehors de tout contrôle médical est susceptible d'engendrer une sensibilisation qui se manifeste par des réactions allergiques violentes pouvant entraîner, dans les cas les plus graves, une issue mortelle.

Tous les médicaments et préparations dont on ne sait plus à quoi ils servent et comment les utiliser, doivent également être détruits. On peut énoncer, quant à la conservation des autres médicaments, les principes suivants:

— les dragées et les tablettes, pour autant que leur surface soit intacte et qu'elles n'aient pas une couleur ou une odeur suspecte: 4 à 6 ans. Il est recommandé égale-



ment de sentir le flacon ou le tube qui les contient immédiatement après l'avoir débouché.

- les liquides en général peuvent être utilisés aussi longtemps qu'ils n'ont pas changé de couleur ou ne contiennent pas de dépôt. Les solutions qui étaient contenues dans les flacons hermétiques ne peuvent être utilisées que pendant quelques mois au maximum.
- les solutions alcooliques (p. ex. les gouttes contre la toux) se dessèchent facilement et le flacon ne contient plus que le médicament concentré. Les solutions alcooliques sont reconnaissables à leur odeur

d'alcool et au fait qu'elles s'écoulent rapidement sur la peau.

- les gouttes pour les yeux doivent être utilisées dans un court délai après l'ouverture du flacon et ne doivent jamais être conservées.

Dans les cas douteux, ceux où l'on hésite à jeter un médicament, ainsi que pour les pommades et les poudres, il faut consulter le pharmacien avant tout usage.

Comment et où doit-on conserver les médicaments?

Dans la chambre de bains, on ne doit garder que le matériel de panse-

Pharmacie de ménage

Strict minimum

1 thermomètre	}	pour la désinfection, le lavage et le pansement des petites plaies, écorchures
1 dermaplast		
1 bande de gaze		
1 compresses stériles		
1 paquet de coton		
1 sparablanc		
1 flacon de mercurochrome		
1 flacon d'alcool 70 °		
1 flacon d'eau oxygénée		
1 pommade Unguentolan contre les brûlures		
1 bande élastique	}	pour les soins des distorsions et luxations
1 pommade Euceta		
1 aspirine contre les douleurs et refroidissements		
1 Treupel, suppositoires contre la grippe et pour faire baisser la température		
1 Tyrothricine, tablettes contre les maux de cou et angines		
1 Coramine, gouttes contre les vertiges et la faiblesse		
1 Enterovioforme contre les troubles intestinaux		

ment et l'ouate. De même, la matière dont on confectionne les emplâtres se conserve bien en milieu humide. En revanche, doivent être ailleurs, dans un endroit sec, les poudres, les dragées et les tablettes. Dans tous les cas, il faut veiller à ce que les enfants, particulièrement les tout-petits, ne puissent avoir accès aux médicaments. La meilleure solution consiste à posséder une armoire spéciale ou de réserver un tiroir à cet effet, l'un ou l'autre fermant à clef, et d'en enlever la clef.

Les médicaments mal conservés sont dangereux. La teinture d'iode par exemple, dissout, avec le temps, la solution alcoolique et forme de l'iod-acétone qui est particulièrement douloureux dans les blessures. Les cas d'empoisonnement par des médicaments proviennent soit d'un traitement inadéquat, soit d'une conservation défectueuse ou d'une confusion entre deux produits. Pour éviter ces dernières, la solution la meilleure est de faire contrôler de temps à autre par le pharmacien le contenu de la pharmacie de ménage.

Il faut aussi «savoir» utiliser un médicament

Certes, tout serait fort simple si les remèdes étaient toujours utilisés conformément à l'avis du médecin ou

au conseil du pharmacien: l'expérience démontre malheureusement que le malade et ses proches en font souvent un usage déraisonnable.

Tel patient, estimant que dix gouttes seront sans effet, porte la dose à vingt ou trente gouttes pour «activer la guérison»; tel autre interrompt trop tôt une cure de sulfamides ou d'antibiotiques, au risque de voir se développer une infection résistante à ces agents; un troisième, ayant bénéficié d'une thérapeutique, s'empresse d'en faire «profiter» des amis et connaissances... Nous voyons trop de mères de famille bien intentionnées qui, à l'apparition d'une légère fièvre, font ingurgiter à leur progéniture le reste d'un puissant antibiotique trouvé dans leur pharmacie de ménage. A l'instar de ces greniers où l'on retrouve, à l'occasion d'un déménagement, des monceaux d'objets devenus inutiles et datant de trois générations, trop de pharmacies de ménage sont encombrées de vieux remèdes que l'on a entassés parce que «ça pourrait servir un jour»! En cas d'urgence ou d'accident, il s'avère généralement que le médicament vraiment indispensable ne se trouve pas dans l'armoire et l'on doit aller le quêrir, à deux heures du matin, auprès du pharmacien de service!

Il est, bien entendu, impossible d'énoncer des règles générales quant à la conservation des médicaments: d'au-

cuns sont quasi inaltérables tandis que d'autres perdent rapidement leur efficacité et peuvent même devenir toxiques.

Il est toutefois une règle d'or, soit que les principaux ennemis des médicaments sont:

- la chaleur, qui fait fermenter les sirops, rancir les pommades, fondre les suppositoires;
- l'humidité, qui décompose comprimés et dragées;
- l'air et ses poussières qui infectent collyres et gouttes nasales;
- le temps enfin, tout simplement, qui inactive graduellement antibiotiques, préparations vitaminées et hormonales, durcit pilules et comprimés.

Il y a lieu, en conséquence, de détenir les médicaments dans un local frais, à l'abri de la lumière et de l'humidité, et surtout hors d'atteinte des enfants! Nombreux sont les cas d'intoxication enregistrés chaque mois dans nos villes, et ceci par des remèdes en apparence inoffensifs, séduisants sous leur enrobage de sucre ou de chocolat.